



Modification servitude refusé par les autres propriétaires

Par **alsayasa**, le **03/06/2010 à 16:07**

Nous sommes propriétaire d'une maison (ancienne ferme divisée en plusieurs lots style longère), nous sommes trois propriétaires, notre partie est enclavée entre les deux autres. Lors de l'achat une servitude de droit de passage était déclarée passée le long de nos maisons, pour un confort de tout le monde, nous avons reculé ce chemin, et profiter tous ainsi d'une partie attenante à notre maison.

Aujourd'hui, ne résidant plus dans cette maison mais dans les dom, je souhaite déclaré cette modification de déplacement de servitude, car mon terrain est divisé par celui-ci, afin de pouvoir le vendre.

J'ai donc fait venir un géomètre, contacté le notaire payer les frais, mais aucun de mes voisins ne veulent donner suite car ils ne veulent pas que je vende.

En ont-ils le droit ? Quels sont les recours possible ? Mon notaire ne sait pas me conseiller.

Merci de votre aide.